

Mécanicien 250 kW

Références réglementaires :

Arrêté du 17 août 2015 relatif à la délivrance du brevet de mécanicien 250 kW – 01/09/2015

Date et Lieu : De mi-novembre à début décembre au lycée maritime de Nantes

Plan de formation :

❖ Conditions d'admission à l'entrée de formation :

- Etre âgé d'au moins 20 ans le 1^{er} jour de l'examen,
- Justifier d'un titre professionnel maritime permettant d'être porté sur le rôle de l'équipage,
- Etre reconnu apte à la navigation par un médecin du service des Gens de la Mer,
- Etre titulaire d'une attestation de natation (50 m départ plongée)
- Etre titulaire de l'attestation de secourisme (PSC1, AFPS...).

❖ Conditions d'obtention du diplôme :

- Passer avec succès les épreuves de l'examen pour l'obtention du permis,
- Avoir suivi les contrôles en cours de formation,
- Etre titulaire du certificat de la « formation de base à la sécurité ».

Contenu de la formation :

<i>INTITULÉ</i>	<i>Total</i>
Module M1-1 – Machines Marines	
- Moteur diesel et à allumage commandé	33
- Moteurs hors-bord	21
- Auxiliaires	15
- Sécurité	3
Module M2-1 – Electricité	
- Lois générales de l'électricité	15
- L'électricité à bord	18
TOTAL	105

Rythme hebdomadaire : 34 heures
 Nombre de semaines : 3

Durée de la formation : 105 heures
 Epreuves d'examen : 2 jours

Coût de la formation : 1260 €

Prérogatives du permis :

Chef Mécanicien sur navire d'une puissance inférieure ou égale à 250 kW de puissance propulsive.